



141^e Assemblée de l'UIP

Belgrade (Serbie)
13-17 octobre 2019



Débat paritaire

#PasDansMonParlement : stratégies nationales et régionales



#PasDansMonParlement



Mercredi 16 octobre 2019, 9 heures – 10 h 30
Amphithéâtre (rez-de-chaussée), Bâtiment B, Centre Sava

Note d'orientation

Considérés comme le cœur de la démocratie, les parlements sont aussi un lieu de travail. À ce titre, ils doivent incarner les normes les plus rigoureuses que l'on s'attend à observer dans un milieu de travail au XXI^e siècle.

Pourtant, deux études – l'une mondiale, menée par l'UIP, et l'autre européenne, menée conjointement par l'UIP et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) – ont montré que le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes parlementaires sont extrêmement répandus et se manifestent, à différents degrés, dans chaque région du monde¹. À l'échelle mondiale, **82 pour cent** des femmes parlementaires qui ont participé à l'étude ont indiqué qu'elles avaient été victimes de violence psychologique pendant leur mandat. Parallèlement, **65 pour cent** des femmes ont déclaré avoir fait l'objet de propos sexistes, tenus le plus souvent dans les locaux du parlement par des collègues masculins – tant de l'opposition que de leur propre parti politique. En outre, **25 pour cent** des participantes ont dit avoir subi des violences physiques et **20 pour cent** des actes de harcèlement sexuel.

Cette réalité inquiétante a été confirmée par l'étude européenne. Selon cette étude, **85 pour cent** des répondantes ont déclaré avoir subi des violences psychologiques au cours de leur mandat et **25 pour cent** des actes de harcèlement sexuel. Dans **75 pour cent** des cas, les auteurs des actes de harcèlement sexuel étaient des collègues parlementaires de sexe masculin et dans **34 pour cent** des cas, le harcèlement avait eu lieu dans les locaux du parlement.

L'étude européenne a également abouti à des résultats préoccupants concernant le harcèlement sexuel subi par le personnel parlementaire féminin en Europe. Parmi les participantes, **40 pour cent** ont dit avoir été victimes de harcèlement sexuel dans le cadre de leur travail. Dans **69 pour cent** des cas, les auteurs étaient des parlementaires de sexe masculin.

¹ UIP (2016). *Sexisme, harcèlement et violence à l'encontre des femmes parlementaires* www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2016-10/sexisme-harcelement-et-violence-lencontre-des-femmes-parlementaires
UIP-APCE (2018). *Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes dans les parlements d'Europe* www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2018-10/sexisme-harcelement-et-violence-legard-des-femmes-dans-les-parlements-deurope

Les deux études ont également révélé que les mécanismes parlementaires n'étaient pas suffisamment efficaces pour lutter contre les actes de sexisme, de harcèlement et de violence à l'égard des femmes et que les personnes touchées ne recevaient pas l'appui approprié.

Le temps est venu de proclamer haut et fort "Pas dans mon parlement" et de passer de la parole aux actes !

Sept ans après l'adoption par l'UIP du Plan d'action pour des parlements sensibles au genre, qui appelait les parlements à prendre des mesures pour "instaurer une culture professionnelle bannissant la discrimination et le harcèlement", et à la lumière de la Convention de l'OIT concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail de 2019², qui établit de nouvelles normes internationales, notamment en matière de lutte contre la violence sexiste et le harcèlement des femmes au travail, ce débat paritaire examinera les politiques et pratiques mises en œuvre dans les parlements pour attirer l'attention sur l'interdiction du sexisme, du harcèlement sexuel et de la violence, et prévenir ces actes ou y mettre fin et les sanctionner. Le débat portera également sur les défis auxquels les parlements sont confrontés dans cette tâche et sur les stratégies les plus efficaces aux niveaux régional et national.

Le débat débutera par une présentation des principales recommandations des prochaines *Lignes directrices de l'UIP pour l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements*, qui s'inspirent des initiatives élaborées dans les parlements du monde entier. Il comprendra également un exposé sur les travaux de l'APCE, y compris son initiative [#PasDansMonParlement](#), visant à mobiliser les parlements pour qu'ils prennent des mesures immédiates dans le but d'éradiquer le sexisme et la violence, et sa résolution 2274 (2019), *Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel*.

Le débat portera ensuite sur les cas de parlements qui ont renforcé leurs codes de conduite et lignes directrices sur le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence, et ont mis en place des mécanismes de soutien pour les personnes touchées, des mesures préventives d'information et de sensibilisation, et des systèmes équitables et confidentiels permettant de signaler les incidents et d'examiner les plaintes.

Les participants – y compris les hommes et les femmes membres des délégations participant à la 141^e Assemblée, les secrétaires généraux et le personnel parlementaire, ainsi que les représentants des assemblées parlementaires régionales – seront invités à discuter des questions clés suivantes :

- Quelles mesures votre parlement a-t-il prises pour prévenir et combattre le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence dans son propre contexte ?
- Quels sont les défis à relever étant donné la nature politique des parlements ?
- Comment toutes les personnes qui travaillent au parlement peuvent-elles être protégées malgré la diversité des statuts contractuels ?
- Comment les assemblées parlementaires régionales peuvent-elles contribuer à l'élaboration de stratégies nationales et mondiales exhaustives pour la lutte contre le sexisme, le harcèlement sexuel et la violence dans les parlements ?

Format

Débat ouvert. Il n'y aura pas de liste officielle des orateurs ; les participants pourront faire connaître leur souhait d'intervenir en levant la main. Pour garantir un débat interactif, il sera fortement déconseillé de lire des discours rédigés à l'avance. Conformément au principe du débat paritaire, la composition du groupe d'intervenants respectera l'équilibre entre les sexes. Il en sera de même pour l'ordre dans lequel s'exprimeront les participants qui voudront prendre la parole.

Le principe du débat paritaire est de promouvoir le dialogue entre femmes et hommes au sein de l'UIP et de les inciter à débattre ensemble de questions d'intérêt commun. Le nombre d'hommes et de femmes s'exprimant au cours des débats étant équivalent, les avis et l'expérience, différents mais complémentaires, des deux sexes apparaîtront clairement, ce qui garantira l'intégration de la perspective de l'égalité hommes-femmes dans les discussions. Les délégations sont donc invitées à être représentées à ce débat par des participants hommes et femmes.

² www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:3999810

Allocution de bienvenue:

- Mme Gabriela Cuevas Barron, Présidente de l'UIP

Modératrice : Mme Skevi Koutra-Koukouma, parlementaire, Chypre

Intervenants:

- Mme Liliane Maury Pasquier, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- M. Idi Gado Boubacar, Secrétaire général de l'Union parlementaire africaine (UPA)
- Mme Susan Kihika, Présidente du bureau des femmes parlementaires de l'UIP, Kenya
- M. Matthew Hamlyn, Directeur stratégique, Équipe de travail de la Chambre, Chambre des communes, Royaume-Uni